



Monsieur Pierre Graff
Président Directeur Général
Aéroports de Paris
291 boulevard Raspail
75014 Paris

Recommandé AR

Neuilly sur seine, le 14 février 2011

Monsieur le Président Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de commerce, nous vous confirmons notre appartenance au réseau international Ernst & Young.

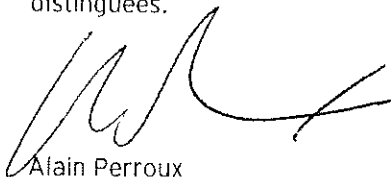
Nous vous informons également que :

Le montant des honoraires que nous avons perçu au titre de notre mission de commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, s'est élevé à 401 milliers d' Euros.

Au mieux de notre connaissance, notre réseau n'a pas perçu d'honoraires, pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, au titre des prestations non directement liées à la mission de commissaire aux comptes, fournies aux sociétés entrant dans le périmètre de consolidation de votre société ou aux personnes ou entités qui contrôlent votre société au sens des I et II de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.



Alain Perroux
Associé



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

REÇU LE
16 FEV. 2011
PRÉSIDENCE

Monsieur le Président Directeur Général
Aéroports de Paris
291 boulevard Raspail
75675 Paris cedex 14

Paris La Défense, le 14 février 2011

Informations sur les honoraires

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.820-3 du code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives aux honoraires de KPMG S.A. et de notre réseau, pour mise à disposition des actionnaires.

- KPMG S.A. est une société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance, membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative. KPMG International Cooperative est une entité de droit suisse qui ne propose pas de services aux clients.
- Le montant des honoraires perçus par KPMG S.A. au titre de notre mission de contrôle légal pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 326 300 euros hors taxes pour Aéroports de Paris SA et 221 000 euros hors taxes pour les filiales intégrées globalement.
- Le montant global des honoraires perçus par notre réseau pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, au titre de prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes 2010 s'élève à 228 000 euros hors taxes pour Aéroports de Paris S.A. et 9 000 euros hors taxes pour les filiales intégrées globalement.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

DJA	496
21	FEV. 2011
AD	
AF	
AS	
CX	
DM	
LR	

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.


Bernard Cattenoz
Associé

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents du
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 1430080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
TVA Union Européenne
FR 77 726 726 417